
LE SOCIALISME

Le 16 novembre 2023

Pendant combien de temps encore va-t-on s'accommoder de vivre dans un monde aussi pourri et injuste, dénué d'humanité, cruel, sanguinaire, barbare ? Sans réagir, sans se révolter.

- Quel cauchemar, quel terrible cas de conscience, non ?
- Pourquoi, je ne vois pas où tu veux en venir.
- Dis, on ne pourrait pas parler d'autres choses ? C'est angoissant et ça m'énerve à la fin.
- C'est culpabilisant alors qu'on n'y peut rien. C'est franchement dégueulasse ce que tu fais là. Non mais c'est vrai à la fin, arrête, je n'en peux plus.
- Arrête de parler la bouche pleine, tu vas encore avoir des palpitations cardiaques ou ça va faire monter ta tension.
- Passe-moi plutôt une part de tarte aux fraises j'adore cela.
- Je ne voulais surtout pas te couper l'appétit.
- Il m'en faudrait plus, et puis je m'en fous j'ai terminé !

Bonne digestion et parlons d'autres choses pour se changer les idées.

Quand la connerie « ressentie » atteint des sommets stratosphériques !

Canicule au Brésil : la température ressentie atteint les 58,5 °C à Rio, un record - france24.com 15 novembre 2023

Lu.

- La social-démocratie s'est réduite à l'épaisseur du papier-cigarette qui sépare les principales politiques des grands partis. La seule chose à laquelle ils adhèrent, c'est ce culte du capitalisme, le néolibéralisme, et la pauvreté qui en découle. (John Pilger, grand reporter de guerre australien.)

J-C – Les classes moyennes sont orphelines depuis que la gauche n'existe plus, et bien qu'elles en tirent les enseignements et rompent avec le capitalisme et ses institutions...

- Le criminologue William Blum s'est efforcé de jeter la lumière sur ce terrorisme d'État qui dit rarement son nom. Il faut donc le répéter :

"Au cours de ma vie, les États-Unis ont renversé ou tenté de renverser plus de 50 gouvernements, la plupart démocratiques. Ils ont interféré dans des élections démocratiques dans 30 pays. Ils ont largué des bombes sur les populations de 30 pays, pour la plupart pauvres et sans défense. Ils ont lutté pour éradiquer des mouvements de libération dans 20 pays. Ils ont tenté d'assassiner d'innombrables dirigeants."

Lecture.

La révolte de 1936-39 en Palestine par Ghassan Kanafani - Janvier 1972

Introduction

Entre 1936 et 1939, le mouvement révolutionnaire palestinien subit un sérieux revers du fait de l'action combinée de trois ennemis distincts qui constituaient ensemble le principal frein au mouvement national en Palestine à chaque étape cruciale de la lutte : les dirigeants réactionnaires locaux, les régimes des Etats arabes prêts à sacrifier la Palestine et l'ennemi impérialiste-sioniste. La présente étude se concentre sur les structures respectives de ses forces distinctes et sur les relations dialectiques existant entre elles.

La richesse de l'expérience nationale palestinienne qui a vu le jour depuis 1918, s'accompagnant d'une façon ou d'une autre de la lutte armée, ne s'est pas reflétée dans les structures supérieures du mouvement national palestinien qui resta sous le contrôle de dirigeants semi-féodaux et semi-religieux. La raison première est à rechercher dans deux facteurs :

1. L'existence et l'efficacité du mouvement sioniste qui donna la primauté relative à la question nationale sur les contradictions sociales. Les masses arabes palestiniennes subirent le poids de cette question nationale en étant les principales victimes de l'invasion sioniste appuyée par l'impérialisme britannique.

2. L'existence d'un conflit d'intérêt majeur entre la direction féodale et religieuse locale et l'impérialisme britannique : la classe dirigeante se devait d'appuyer plus ou moins la lutte révolutionnaire au lieu d'être plus ou moins l'alliée du pouvoir impérialiste comme c'était le cas ailleurs. Les impérialistes britanniques trouvèrent chez les sionistes « *un allié plus digne de confiance* ».

Ces facteurs donnèrent à la lutte du peuple palestinien un caractère particulier qui ne s'applique pas à la lutte nationale arabe en dehors de la Palestine. La direction traditionnelle participa ou au moins toléra la forme la plus avancée de l'action politique (la lutte armée), elle lança des slogans progressistes et malgré sa nature réactionnaire, elle appuya une direction positive durant la phase critique de la lutte nationale palestinienne. Il est à noter, malgré tout,

que la direction féodale et religieuse a pu se maintenir à la tête du mouvement national palestinien très longtemps (jusqu'en 1948). La transformation de la structure économique et sociale de la Palestine qui s'est déroulée rapidement, a touché en premier le secteur juif et s'est exercée aux frais de la moyenne et petite-bourgeoisie palestinienne ainsi que de la classe ouvrière arabe. La transformation d'une société féodale en société capitaliste s'est accompagnée d'une concentration du pouvoir économique dans les mains de la machine sioniste dans la société juive de Palestine. Il est significatif que les Arabes palestiniens ouvertement conciliateurs dans les années trente, n'étaient pas des propriétaires terriens ni des paysans riches mais plutôt des éléments de la haute bourgeoisie urbaine dont les intérêts coïncidaient petit à petit avec les intérêts en expansion de la bourgeoisie juive. Cette dernière en contrôlant le processus d'industrialisation créait ses propres agents.

Dans le même temps, les pays arabes prêts à sacrifier la Palestine jouaient deux rôles contradictoires. D'un côté, le mouvement de masse pan-arabe servait de catalyseur pour l'esprit révolutionnaire des masses palestiniennes, depuis qu'une relation dialectique existait entre les luttes palestiniennes et celles des autres Arabes. D'un autre côté, les régimes établis dans ces pays arabes faisaient tout ce qui leur était possible pour limiter et saper le mouvement de masse palestinien. Le conflit s'aiguissant en Palestine, contribuait au développement de la lutte dans ces pays sur la voie d'une plus grande violence, créant un potentiel révolutionnaire, ce que ne pouvaient supporter les classes dirigeantes. Les classes dirigeantes arabes furent dans l'obligation de soutenir l'impérialisme britannique contre les classes dirigeantes de Palestine à la tête du mouvement national palestinien.

Parallèlement, l'alliance sionisme-impérialisme continua de grandir ; la période 1936-39 ne montra pas seulement la cristallisation du caractère militariste et agressif de la société coloniale implantée par le sionisme en Palestine mais aussi le musellement et la défaite de la classe ouvrière palestinienne; cela aura un effet déterminant sur la conduite de la lutte. Durant cette période, le sionisme en collaboration avec le Mandat britannique, sapa avec succès le développement d'un mouvement ouvrier juif progressiste ainsi que la fraternité prolétarienne juive-arabe. Le Parti Communiste de Palestine fut isolé des ouvriers juifs et arabes, et l'Histadrut réactionnaire domina complètement le mouvement ouvrier juif. L'influence des forces progressistes dans les fédérations ouvrières arabes à Haïfa et Jaffa diminua pour laisser la place à des directions réactionnaires qui monopolisèrent l'action politique.

http://www.luttedeclasser.org/dossier_2023/Palestine_La_revolution_de_1936_39.pdf

Le Moyen-Orient depuis la guerre de Palestine par Gabriel Baer mai 1949

Les événements qui se sont déroulés au Moyen-Orient depuis que fut créé l'an dernier l'Etat d'Israël sont de nature à ébranler deux grandes illusions de la part du prolétariat international :

- 1) l'illusion que l'impérialisme a subi une défaite à la suite de la fondation d'un nouvel Etat indépendant au cours d'une lutte anti-impérialiste ;
- 2) l'illusion que l'existence de l'Etat d'Israël exerce une influence progressive sur la classe ouvrière et sur le mouvement ouvrier des pays arabes du Moyen-Orient.

http://www.luttedeclasser.org/dossier_2023/Palestine_1949.pdf

Les derniers développements de la guerre en Palestine occupée.

- Médias israéliens : on a trouvé ni arme ni prisonnier israélien à l'intérieur du complexe hospitalier al-Shifa. french.almanar.com.lb 15 novembre 2023

- Les chaînes de télévision israéliennes, dont la chaîne 12 (privée), ont fait savoir que « *l'armée israélienne a fait sauter le bâtiment du Conseil législatif palestinien* », l'un des symboles de la souveraineté palestinienne. .aa.com.tr 15 novembre 2023

- Deux nouvelles factions, les Brigades des Moudjahidines et les Brigades de la résistance nationale ont rejoint les brigades al-Qassam et al-Qods du Hamas et du Jihad islamique dans les opérations de résistance dans la bande de Gaza où le gros lot des combats se déroulent dans le nord-ouest de la ville de Gaza. Ces factions ont revendiqué une quinzaine d'attaques ce mercredi, dont des salves de roquettes contre des colonies et des villes israéliennes. french.almanar.com.lb 15 novembre 2023

« Israël est un État terroriste, il finira par disparaître », déclare le président turc - french.almanar.com.lb 15 novembre 2023

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a affirmé, ce mercredi 15 novembre, qu'« *Israël est un État terroriste* », ont rapporté les médias israéliens.

« *Vous reconnaissez le Hamas comme une organisation terroriste, mais le Hamas est un parti politique qui a remporté les élections et qui a ensuite été dépossédé de ses droits par les États-Unis et Israël. Pour une raison quelconque, certains ne le comprennent pas* », a-t-il ajouté lors d'un discours devant le Parlement turc à Ankara.

« *Même la guerre a ses lois, et la première est de ne pas nuire aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux malades* », a continué le chef de l'État turc. french.almanar.com.lb 15 novembre 2023

Le Premier ministre canadien Justin Trudeau appelle 'Israël' à cesser de tuer des bébés à Gaza. Colère de Netanyahu - french.almanar.com.lb 15 novembre 2023

Il s'agit là de sa critique la plus virulente à l'égard d'Israël depuis le début de l'agression israélienne contre Gaza, le 7 octobre.

« *J'exhorte le gouvernement d'Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Le monde regarde, à la télévision, sur les réseaux sociaux – nous entendons les témoignages de médecins, de membres des familles, de survivants, d'enfants qui ont perdu leurs parents* », a-t-il déclaré.

« *Le monde est témoin de ce massacre de femmes, d'enfants, de bébés. Cela doit cesser* », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse dans la province occidentale de la Colombie-Britannique.

Rappelons que des centaines de milliers de protestataires au Canada avaient dénoncé les positions de Justin Trudeau, l'accusant de complicité dans le génocide en cours à Gaza. french.almanar.com.lb 15 novembre 2023

Après la Bolivie, le Belize suspend à son tour ses relations diplomatiques avec Israël - BFMTV 15 novembre 2023

Le gouvernement du Belize a retiré *"l'accréditation de l'ambassadrice israélienne à Belmopan et suspendu toutes les activités de son représentant en Israël, avec effet immédiat"*, selon un communiqué.

La Colombie, le Chili et le Honduras ont pour leur part rappelé leurs ambassadeurs pour consultations.

Au Moyen-Orient, de rares pays ont pris des sanctions diplomatiques contre Israël. La Jordanie, notamment, a rappelé son ambassadeur. BFMTV 15 novembre 2023

Forces yéménites : Nous avons ciblé Eilat avec des missiles... et nous traiterons de manière appropriée les navires israéliens en mer rouge - french.almanar.com.lb14 novembre 2023

Il a également souligné que « *les forces yéménites n'hésiteraient pas à cibler tout navire israélien en mer Rouge ou tout endroit où nous pouvons l'atteindre* ».

Plus tôt dans la journée, le chef du mouvement Ansarullah au Yémen, sayyed Abdul Malik Badr al-Din al-Houthi, a affirmé que « *les forces armées yéménites pourchasseront les navires d'occupation dans la mer Rouge et n'hésiterons pas à les cibler devant le monde entier* ». french.almanar.com.lb14 novembre 2023

France occupée (Vigipirate et Sentinelle)

Ils ont dégainé tellement vite qu'on l'avait laissé passer !

Le gouvernement déclenche un nouveau 49.3 (le 17e), sur la loi de programmation budgétaire - actu.fr 13 novembre 2023

Ce texte, déjà soumis à un précédent 49.3 en septembre dernier, a pour objectif de définir les orientations pluriannuelles des finances publiques.

Il prévoit notamment de ramener le déficit public de 4,9 % du produit intérieur brut en 2023 à 2,7 % en 2027. Un objectif supérieur à celui de 3 % fixé par l'Union européenne, mais « *une trajectoire crédible et nécessaire* », a indiqué Franck Riester, citant les mots d'Elisabeth Borne. actu.fr 13 novembre 2023

J-C - Cela se traduira encore par de nouvelles coupes dans les budgets « *sociaux* » et les services publics.

En famille au chevet des institutions de la Ve République.

Qui se rendra (ou non) aux nouvelles rencontres de Saint-Denis organisées par Emmanuel Macron ? - Le HuffPost 15 novembre 2023

Le 6 novembre, le premier secrétaire du PS a adressé une fin de non-recevoir au chef de l'État. « *C'est non car je ne veux pas supprimer le Parlement, je crois à la démocratie* ».

La France insoumise a diffusé un communiqué pour justifier son refus de participer à ce nouveau rendez-vous, en dénonçant « *la multiplication de ces exercices monarchiques visant à contourner le débat organisé dans ses formes constitutionnelles* ».

En effet, Marine Tondelier et Fabien Roussel ont eux décidé de répondre présent.

Éric Ciotti (LR) a surpris nombre d'observateurs en annonçant mardi 14 novembre qu'il déclinait l'invitation, mais le président LR du Sénat Gérard Larcher y participera.

Le président du RN, Jordan Bardella, compte bien répondre présent, cette rencontre permettant au parti d'extrême droite de poursuivre sa stratégie de « *normalisation* », selon le patron de l'UDI Hervé Marseille : « *il va occuper tout l'espace, Ciotti lui fait un cadeau somptueux* ». Le HuffPost 15 novembre 2023

J-C - Le HuffPost a raison, Marine Tondelier et Fabien Roussel vont cautionner en famille cette « *normalisation* » de l'extrême droite ou cette alliance avec l'extrême centre.

Toujours en famille. Punition collective. Comment taxer le "*comportement*" des plus pauvres.

J-C - Ils surtaxent un tas de produits alimentaire jusqu'aux jeux d'argent sous des prétextes fallacieux, sachant leurs mauvaises intentions envers ceux qui les consomment ou l'indifférence qu'ils témoignent aux conditions des plus défavorisés. Ce ne sont pas les mieux lotis qui jouent à des jeux d'argent ou qui bouffent ou picolent des saloperies bourrées de sucre, sel, graisse et autres produits chimiques de synthèse, ce sont les pauvres en espérant décrocher le jackpot ou qui consomment des produits alimentaires de basse qualité nuisible à leur santé.

Ils le savent ces salopards qui vont les surtaxer, pour le bien de ces consommateurs osent-ils avancer, à moins que ce ne soit pour alimenter le budget de la guerre. Pourquoi ne les interdisent-ils pas ? Et vous savez qui en a rajouté une couche, devinez, ceux qui sont réactionnaires jusque dans les moindres petits détails et qui se disent de gauche, démocrates ou progressistes.

Budget de la Sécu : le Sénat alourdit la taxation des produits les plus sucrés - Publicsenat.fr 16 novembre 2023

Le débat sur les taxes comportementales est un classique de chaque examen de projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Philippe Mouiller (LR) a mis en garde sur les conséquences de tels amendements sur les foyers les plus modestes. « *Ayez en tête qu'en votant les taxes, vous aurez un impact direct sur le pouvoir d'achat, dans un contexte qui est extrêmement compliqué.* »

À l'initiative du sénateur Xavier Iacovelli, soutenu par ses collègues du groupe macroniste RDPI (Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants), le Sénat a majorité de droite et du centre a alourdi la « *taxe soda* ». Depuis 2018, une taxe est en effet modulée en fonction de la quantité de sucre ajouté dans une boisson.

Le barème qu'il a introduit, sur proposition de deux députés MoDem et RN, et sur inspiration du modèle britannique, accroît nettement la taxation sur les boissons les plus sucrées. Par exemple, une boisson qui contient entre 50 et 80 grammes de sucre par litre se verrait appliquer une taxe de 21 centimes, soit environ le triple du montant actuel. Parallèlement, la taxe disparaîtrait lorsque le sucre est présent en quantité très faible.

Par la suite, les sénateurs ont également adopté un autre amendement, là encore contre l'avis du gouvernement. Présenté par François Bonhomme (LR) et plusieurs de ses collègues, et également dans une version identique par Xavier Iacovelli (RDPI), il vise à taxer les produits alimentaires transformés contenant des sucres ajoutés, en fonction de la quantité de ces derniers. « *Il est avéré qu'une surconsommation d'aliments industriels, notamment de produits ultra-transformés, favorise la survenance de maladies chroniques* », a justifié le sénateur François Bonhomme. Ce mécanisme doit inciter les industriels à « *proposer des produits plus vertueux s'inscrivant dans le cadre d'une alimentation saine* ».

Toutes les propositions d'évolution de la fiscalité comportementale sur des boissons alcoolisées ont en revanche été balayées, au terme d'échanges passionnés.

Les sénateurs ont également revu la taxation du tabac à chauffer, à travers l'adoption d'un amendement socialiste. La commission des affaires sociales a donné son feu vert.

Dans ce dernier PLFSS avant les Jeux olympiques de 2024, les sénateurs ont également appelé à l'instauration d'une taxe sur les publicités de jeux d'argent et de hasard. Les groupes PS, RDSE et écologiste ont réussi à faire adopter un amendement dans ce sens, contre l'avis de la commission et du gouvernement. Publicsenat.fr 16 novembre 2023

Le colonisateur tient à conserver le contrôle de ses esclaves.

Loi immigration: le Sénat adopte une version durcie, cap sur l'Assemblée - AFP/actu.orange.fr 14 novembre 2023

Le Sénat a adopté mardi une version durcie du projet de loi immigration, désormais transmis à l'Assemblée nationale, où le gouvernement tentera de trouver une voie de passage pour cette réforme hautement sensible à partir du 11 décembre.

Largement adopté à 210 voix contre 115, le texte de loi soumis au vote à la chambre haute n'a pas grand-chose à voir avec la version initiale du gouvernement: les sénateurs lui ont imprimé un sérieux tour de vis la semaine dernière, avec la droite et ses alliés centristes à la manœuvre.

La réforme, qui reposait initialement sur deux "*jambes*", contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, penche désormais nettement sur le volet répressif, avec une quantité de mesures pour faciliter les expulsions d'étrangers "*délinquants*", simplifier les procédures d'éloignement et décourager les entrées sur le territoire.

Désormais seul aux commandes de la réforme, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, n'a pas semblé désemparé par l'introduction de nombreux marqueurs de la droite au fil d'une semaine de débats parfois houleux.

"*C'est un texte coconstruit*", "*enrichi par le Sénat*", a-t-il souligné mardi sur CNews, maintenant son mot d'ordre: la "*fermeté*".

Selon lui, avec cette réforme qui permettra de lever l'essentiel des barrières aux expulsions d'étrangers menaçant l'ordre public, y compris lorsqu'ils sont arrivés en France avant l'âge de 13 ans.

D'autres mesures très droitières ont été ajoutées: resserrement des critères du regroupement familial, durcissement du droit du sol, conditionnement des allocations familiales et de l'aide au logement (APL) pour les étrangers à cinq ans de résidence, politique de "*quotas*" migratoires annuels et surtout suppression de l'aide médicale d'Etat (AME) pour les sans-papiers.

Si aucun compromis n'est trouvé, le gouvernement a toujours la possibilité d'activer le 49.3 pour adopter son texte sans vote, quitte à s'exposer à une motion de censure de la droite, qui a peu de chances d'aboutir sans le soutien de la gauche. AFP/actu.orange.fr 14 novembre 2023

La puissance coloniale se croit encore à l'époque des accords de Sykes Picot de 1916 !

La justice française émet un mandat d'arrêt international contre Bachar Al-Assad - aa.com.tr 15 novembre 2023

Deux juges d'instruction français ont délivré des mandats d'arrêt à l'encontre du président du régime syrien, Bachar Al-Assad, son frère, Maher Al-Assad, ainsi que deux cadres du régime,

pour "*complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité*" se rapportant à des attaques aux armes chimiques en 2013, ont rapporté des médias français.

Le président du régime syrien, son frère et les deux cadres du régime "*sont visés depuis mardi 14 novembre par des mandats d'arrêt français pour complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, délivrés par deux juges d'instruction en charge du dossier sur les attaques aux armes chimiques les 5 et 21 août 2013*", a indiqué la radio "France Inter" (service public).

En août 2017, le Réseau Syrien des Droits de l'Homme (SNHR) a affirmé, dans un rapport, que le régime syrien a eu recours aux armes chimiques à 174 reprises depuis 2013.

J-C – Une accusation portée par une officine créée en 2011 par le MI6 britannique...

Totalitarisme. Etat policier, hors la loi, voyou, c'est confirmé et cela ne date pas d'hier.

J-C – Un gouvernement et des élus qui pratiquent l'abus de pouvoir en toute impunité, puisqu'ils savent qu'ils sont en présence d'un parlement croupion, qui mis devant le fait accompli cautionnera leurs activités illégales. C'est leur conception de la démocratie, on comprend pourquoi celle de Netanyahu ne les choque pas !

Recours à la reconnaissance faciale par la police - Publicsenat.fr 15 novembre 2023

Les révélations de Disclose sur le recours par les forces de l'ordre de la reconnaissance faciale, depuis 2015, en dehors de tout cadre légal, fait un peu l'effet d'une bombe sur la question des libertés publiques. Le média d'investigation en ligne a révélé mardi 14 novembre que la police a acquis « *en secret un logiciel d'analyse d'images de vidéosurveillance de la société israélienne Briefcam* » qui permet d'utiliser cette technique polémique.

Le recours au logiciel a été mis en place en 2015, donc sous François Hollande, quand Bernard Cazeneuve était ministre de l'Intérieur, pour être d'abord expérimenté en Seine-et-Marne. En 2017, l'expérimentation est étendue au Rhône, au Nord, aux Alpes-Maritimes et la Haute-Garonne, ainsi que pour « *le service interministériel d'assistance technique (SIAT), une unité de police en charge des infiltrations, de la mise sur écoute et de la surveillance de la grande criminalité* », précise Disclose, qui ajoute que « *dans la foulée, ce sont les services de la police judiciaire, les préfetures de police de Paris et Marseille, la sûreté publique et la gendarmerie nationale qui vont être dotés du logiciel de Briefcam sur des ordinateurs dédiés* ». Bref, beaucoup de monde, le tout en dehors de tout cadre légal, sans étude d'impact, ni information auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), autorité administrative indépendante chargée des questions relatives aux données personnelles. « *La reconnaissance faciale de Briefcam serait activement utilisée. Sans contrôle ni réquisition judiciaire* », explique le site.

Des révélations d'autant plus étonnantes, que le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, s'est personnellement dit opposé à la reconnaissance faciale ces derniers mois. Il l'a dit à deux reprises au Sénat. Rebelote lors de son audition pour l'examen du texte sur les Jeux

olympiques, qui a autorisé l'expérimentation de la vidéo surveillance automatisée par algorithme. Lors des débats en séance sur le texte JO, la ligne du gouvernement était la même.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés n'a pas tardé à réagir. Au lendemain de ces révélations, « *la CNIL initie une procédure de contrôle vis-à-vis du ministère de l'Intérieur suite à la publication d'une enquête journalistique informant d'une possible utilisation par la police nationale d'un logiciel de vidéosurveillance édité par #BriefCam* », annonce l'autorité sur X (ex-Twitter).

« *C'est une affaire que je qualifie de très grave, si ça s'avère exact* », réagit la sénatrice PS Sylvie Robert, l'une des parlementaires membre de la Cnil, qui s'émeut du sort fait, au passage, à la représentation nationale :

Il y a une question de confiance. Le ministre de l'Intérieur nous aurait menti. Ce n'est pas rien.

« *Il y a eu une expérimentation en 2015. Et 2 ans après, il n'y a eu ni évaluation, ni étude d'impact avant de généraliser en 2017. Et aucune consultation de la Cnil pour l'étendre à une autre échelle* », s'émeut la sénatrice, qui a eu au téléphone la présidente de la Cnil, Marie-Laure Denis.

Reste que des bruits circulaient, selon le sénateur EELV, Thomas Dossus. Mais ils n'allaient pas jusque-là. « *Ce qu'on savait, et Gérald Darmanin l'avait reconnu dans une audition, c'est que des mairies utilisaient déjà des logiciels de surveillance algorithmique, non déclarés à la Cnil. Mais on ne savait pas à quel point, que ça faisait de la reconnaissance faciale* », souligne le sénateur du Rhône. « *On devient très border. Mais ce qui devient dramatique, c'est qu'ils sont conscients des risques juridiques. Ils savent que ce n'est pas légal. Je vais faire une question écrite et une saisine de la Cnil* », annonce Thomas Dossus, qui ajoute :

Quand le ministre de l'Intérieur ne respecte pas lui-même les règles de protection de vie privée des citoyens, c'est un vrai problème. On vote des lignes rouges qui, visiblement, ne servent à rien.

De son côté le socialiste Jérôme Durain, co auteur d'un rapport, avec le sénateur LR Marc-Philippe Daubresse et l'ex-sénateur centriste, Arnaud de Belenet, qui se prononçait pour le recours à la reconnaissance faciale de manière limitée et encadrée. « *C'est particulièrement surprenant. On se dit, à quoi on sert ? Ce n'est pas la peine qu'on s'échine à trouver des solutions si tout cela se fait sous les radars, dans des salles obscures et à l'abri du regard des parlementaires* ».

La sénatrice (rattachée LR) Agnès Canayer souligne qu'« *en droit, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de cadre qui autorise, qu'il y en a un qui interdit. C'est le problème des vides juridiques. S'il y a une expérimentation, c'est qu'au départ, ce n'est pas interdit* ».

Il faut maintenant attendre l'éventuelle réponse du ministre et les résultats du contrôle de la Cnil. A moins que le gouvernement ne décide de légaliser a posteriori – comme on l'a vu sur le recours aux drones pour surveiller les manifestations – le recours à la reconnaissance faciale. « *Pourquoi ne pas la tester pendant deux ou trois ans, localement ?* », a demandé mardi, dans un entretien à Paris Match, Olivier Véran, porte-parole du gouvernement et

ministre chargé du Renouveau démocratique. Ce qui permettrait de l'« *évaluer avec des écoles de sciences sociales, (de) mesurer l'impact sur les libertés, les mouvements de foule, l'insécurité* ». En France, on a des caméras, et on a des idées pour les utiliser. Publicsenat.fr
15 novembre 2023

J-C - Pour restreindre les libertés individuelles et collectives ils ne sont jamais à court d'idées, merci on le savait déjà ! Sinon, cela s'appelle admettre un abus de pouvoir rétroactivement pour faire taire toute critique ou éviter toute condamnation, ce dont ils se moquent puisqu'ils sont à la fois juge et partie. Quand le sénateur EELV, Thomas Dossus affirme "*que des bruits circulaient*", il veut dire par là que tous étaient au courant, mais tous se sont tus. Alors qui sont les vrais "*complotistes*", ne cherchez plus.

Autrement dit, ils sont en train d'instaurer un régime totalitaire en toute illégalité et à l'insu de la population, et pour autant, aucun parti présent au parlement n'entend rompre avec Macron et les institutions de la Ve République, ce qui ne peut qu'encourager les tyrans dans leur entreprise liberticide.

Leur propagande ou leur guerre psychologique permanente, c'est quoi sinon ce qu'ils dénoncent avec cette loi... qui ne leur est pas destinée.

J-C – Les professionnels de la manipulation des consciences inventent un délit « *de sujétion psychologique* ». Ils osent tout.

Contre les dérives sectaires, le gouvernement présente son nouvel arsenal juridique - Le HuffPost 15 novembre 2023

Le projet de loi, qui se veut « *une réforme majeure des outils juridiques* » de 2001, prévoit de créer un nouveau délit pour « *réprimer directement les actes visant à placer ou maintenir une personne en état de sujétion psychologique* ». Les peines encourues seraient de trois ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende.

J-C - Qui visent-ils ? Tous ceux qui contestent le discours officiel dans tous les domaines, toute forme d'opposition doit être ostracisée ou disparaître sous un régime totalitaire.

Le HuffPost - Avec la crise sanitaire du Covid-19 et le développement des réseaux sociaux, « *on a vu apparaître des gourous 2.0 qui fédèrent de véritables communautés* », ajoute-t-on.

J-C – C'est ainsi qu'ils avaient traité les plus grands scientifiques du pays durant la dictature sanitaire, parce qu'ils avaient refusé d'intégrer leur « *consensus* » bidon.

Le HuffPost - Alors que « *25% des saisines de la Miviludes concernent le domaine de la santé* », le texte veut aussi créer un délit de « *provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins, ou à l'adoption de pratiques* » exposant à un « *risque grave pour la santé* ». La peine encourue serait de 15 000 euros et un an d'emprisonnement.

J-C – Délit qui aurait dû s'appliquer au gouvernement pour avoir remis en cause la liberté de prescription des médecins durant l'épisode de la dictature sanitaire, et avoir empêché des

centaines de milliers de patients de se soigner ou de poursuivre normalement leurs traitements. On en oublierait presque l'état de délabrement avancé de la santé publique en France.

« *C'est un sujet de santé publique, avec des conséquences qui peuvent être très graves* », explique-t-on au ministère.

J-C - Ministère ou bureau des assassins qui a plus de 100 000 morts à son actif à cause de sa dictature sanitaire, autant de morts qui auraient pu être évités, on ne le répètera jamais assez, c'est pire que le bilan du massacre des Palestiniens perpétré par gouvernement d'extrême droite israélien.

Quand cela les concernait directement l'immense majorité des Français ont subi ce mauvais traitement sans broncher, alors pourquoi bougeraient-ils pour Gaza, c'est si loin et cela ne les concerne pas directement.

Le HuffPost - Enfin le projet de loi veut « *faciliter les sanctions disciplinaires pour les praticiens déviants* », avec la transmission obligatoire des condamnations et placements sous contrôle judiciaire.

J-C - Entendez par "*praticiens déviants*", les médecins qui ont prescrit l'hydroxychloroquine ou l'ivermectine ou d'autres molécules efficaces associées à un antibiotique genre azithromycine... Une nouvelle menace contre la liberté de prescription des médecins ou la pratique de la médecine indépendante par un régime tyrannique. Pour ces psychopathes dégénérés porte-parole de Big Pharma, la santé de la population est leur ennemi.

Totalitarisme. Règlement de compte et racisme d'Etat. Une condamnation "*par principe de précaution*", pour l'exemple.

J-C - On a là un exemple "*de sujétion psychologique*" avancée par un tribunal d'exception pour condamner un innocent.

Question : Qui suggère quoi ? En l'occurrence les magistrats et les médias en se livrant à un amalgame. Entre quoi et quoi ou qui et qui au juste ? Entre un assassin étant passé à l'acte, et les propos d'un jeune syrien, qui a eu beau affirmé « *je ne veux faire de mal à personne, je ne suis pas dangereux* », n'a pas été entendu sans doute parce qu'un « *homme aux cheveux châtain longs et ondulés* » (AFP) n'inspire pas confiance, c'est forcément un dangereux terroriste potentiel, avis à tous ceux coupables de porter des « *cheveux longs ondulés* ».

De fait ou par ailleurs, ils ont rétabli subrepticement le délit d'opinion, ils étaient Charlie que voulez-vous !

Dax : Un Syrien condamné à cinq ans de prison pour apologie et provocation au terrorisme - 20 Minutes avec AFP 14 novembre 2023

Un Syrien de 22 ans interpellé peu après l'attentat d'Arras mi-octobre a été condamné lundi à cinq ans de prison pour apologie et provocation à un acte de terrorisme, en récidive, par le tribunal de Dax (Landes).

Après la mort le 13 octobre de Dominique Bernard, un professeur poignardé à Arras (Pas-de-Calais) par un ancien élève fiché pour radicalisation islamiste, un signalement de la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI) au parquet de Dax avait déclenché l'ouverture d'une enquête visant ce jeune Syrien. Le 16 octobre, ce dernier avait été interpellé « *dans un contexte qui faisait craindre des événements en lien avec le terrorisme islamique en France* », selon la présidente du tribunal.

Le tribunal, qui a suivi les réquisitions du parquet en prononçant une peine de cinq ans de prison ferme, a également ordonné son maintien en détention et une interdiction de territoire français pendant dix ans une fois sa peine purgée.

Certaines conversations ont aussi été retenues par le tribunal comme des « *incitations* » à rejoindre le djihad, telle la phrase : « *Vous comptez continuer longtemps à vous plaindre devant vos écrans sans rien faire ?* », découverte dans une conversation sur Telegram.

Pour son avocate, Me Betty Dupin, qui avait plaidé la relaxe, ce dossier s'inscrit dans un « *contexte particulier* », celui de « *l'alarmisme prégnant où on jugerait par principe de précaution* ». 20 Minutes avec AFP 14 novembre 2023

France : La blanchisseuse du Palais.

J-C - Vous avez dit justice, quelle justice, de quoi parlez-vous, vous êtes fou ou quoi. Parodie de justice.

Un an de prison avec sursis requis contre Éric Dupond-Moretti - lepoint.fr 15 novembre 2023

Haut magistrat, Rémy Heitz a construit sa carrière en alternant postes en juridiction, passages en administration centrale et séjours en cabinet ministériel, s'accommodant avec habileté des changements de majorité politique. Sa carrière a vraiment décollé sous Jacques Chirac (il fut le conseiller justice de son Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin), mais c'est Emmanuel Macron qui l'a fait roi, l'imposant en 2018 au poste de procureur de Paris (la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, avait deux autres candidats dans sa manche) avant... qu'Éric Dupond-Moretti ne propose de le nommer procureur général, à Paris toujours, en 2021, et qu'Élisabeth Borne ne le propulse à la Cour de cassation, en début d'année.

« *Bien que hiérarchiquement soumis au garde des Sceaux, je m'exprime aujourd'hui librement, lance-t-il à la cour. Ma parole est libre, comme l'est celle de tous les procureurs de France. Le droit est ma seule boussole* », jure-t-il. Ayant atteint le sommet de la hiérarchie judiciaire, en place pour plusieurs années, il prend ce faisant un risque limité.

« *La loi confie au procureur général les fonctions de procureur, devant la Cour de justice de la République. Les mots ont leur sens car c'est bien les valeurs de la République, les règles*

qu'elle se donne pour les protéger dont il est question ici, poursuit Rémy Heitz. Jamais, en prêtant mon serment de magistrat, je n'aurais cru devoir un jour tenir le siège du ministère public dans un procès mettant en cause le garde des Sceaux en exercice. » Se tournant vers le prévenu, il ajoute : « Je mesure l'épreuve que cette audience constitue pour vous, M. le Ministre. Vous voir là, en civil, alors que nous sommes tous en robe ne fait plaisir à personne. Je ne tire aucune satisfaction personnelle de cet exercice difficile. Ce procès est lourd, y compris pour l'institution et ses acteurs. » lepoint.fr 15 novembre 2023

Justice en France : Permis de tuer accordé à la police.

J-C - Ce brave policier devait être sous l'emprise d'une autosuggestion "psychologique" inconsciente, il est donc innocent.

Mort de Nahel : le policier à l'origine du tir a été remis en liberté - actu.orange.fr 15 novembre 2023

Le policier qui avait donné la mort au jeune Nahel a été remis en liberté. Mercredi 15 novembre, le fonctionnaire mis en examen pour homicide volontaire et écroué le 29 juin dernier est désormais placé sous contrôle judiciaire, selon une information de France inter.

Dans le cadre de son contrôle judiciaire, le policier de 38 ans ne peut notamment plus porter une arme, se rendre à Nanterre ou encore entrer en contact avec les parties civiles. actu.orange.fr 15 novembre 2023

Netanyahu et l'extrême droite sioniste font des émules en Grande-Bretagne.

J-C – Pourquoi ne pas les envoyer dans leur colonie moyen-orientale, en Israël par exemple ?

Le plan du Royaume-Uni pour expulser les réfugiés vers le Rwanda jugé illégal par la Cour suprême - Le HuffPost 15 novembre 2023

C'est un projet hautement controversé du gouvernement britannique. Ce mercredi 15 novembre, la Cour suprême a confirmé l'illégalité de celui-ci, qui consiste à expulser vers le Rwanda les demandeurs d'asile, d'où qu'ils viennent, arrivés illégalement sur le sol britannique.

Le dirigeant conservateur, qui s'exprimait devant les députés, s'est également dit prêt à « réexaminer » la participation du Royaume-Uni aux conventions internationales pour pouvoir mettre en œuvre son projet, alors que certains élus de sa majorité réclament un retrait de la Cour européenne des droits de l'Homme.

« L'immigration clandestine détruit des vies et coûte des millions de livres sterling aux contribuables britanniques chaque année. Nous devons y mettre un terme et nous ferons tout ce qu'il faut pour y parvenir », avait encore ajouté Rishi Sunak.

Annoncé il y a un an et demi, à l'époque sous le gouvernement de Boris Johnson, le projet d'envoyer au Rwanda des migrants - quelle que soit leur origine - n'a jamais été mis en œuvre. Le HuffPost 15 novembre 2023

Vous vous demandiez à quoi pouvait ressembler un article rédigé par la CIA, en voici sans doute un exemplaire.

J-C - Comme on dit, un modèle du genre, un spécimen à enseigner aux futurs journalistes des médias mainstream, dans la mesure où chaque fois qu'ils auront besoin de substituer un récit à la réalité, de le fabriquer, il leur suffira d'employer les différentes figures de style auxquelles l'auteur a fait appel, en les adaptant en fonction des circonstances ou de la nature des acteurs politiques en présence.

En quoi consistent-elles ?

En recourant à des interrogations déroutantes ou invraisemblables, obscures en apparences seulement, à des suppositions anodines, innocentes, à des amalgames équivoques et frauduleux, à des suspicions évasives, mais insistantes ou revenant en boucle, puis, de plus en plus appuyées, en mélangeant délicatement ou l'air de rien l'affirmatif et le conditionnel, de sorte que le doute s'efface petit à petit au profit de la certitude en faisant le rapprochement entre des faits qui n'ont rien à voir entre eux, peu importe qu'ils relèvent de l'imaginaire ou du fantasme puisqu'il s'agit de forger un faisceau de coïncidences à défaut de preuves, faisceau dans lequel le lecteur va se retrouver piégé à son insu, un peu comme dans une toile d'araignée tissée pour étouffer sa proie, ici son indépendance, paralyser son esprit critique à l'aide de ce venin, et orienter son jugement ou ses idées à partir de repères conçus uniquement pour l'occasion.

Si finalement le lecteur n'était pas totalement convaincu à l'issue de cette épreuve ou de cette démonstration, s'il parvenait simplement à douter de la non implication de la Russie sans avoir la certitude du contraire, les auteurs de cet article s'en contenteraient, car ils seraient malgré tout parvenu à obliger le lecteur à prendre ses distances avec la Russie, disons par précaution ou le faire hésiter, car ne sachant plus trop quoi penser à son sujet, avant de lui témoigner son soutien ou de lui accorder sa confiance publiquement et prendre le risque d'être accusé de complice du terrorisme ou d'être complotiste, il y réfléchirait à deux fois ou il se tairait.

Une voix en moins c'est toujours cela de gagné, surtout, répété par un grand nombre de lecteurs à la suite de centaines ou de milliers d'article, cela finit par faire une immense armée de citoyens neutralisés, plus ou moins réfractaires à la Russie, on aurait pu prendre n'importe quel pays, c'est aussi valable pour la dictature sanitaire ou climatique, toute sorte de facteurs devant donner lieu à une instrumentalisation à des fins politiques inavouées.

J'ai surligné en rouge les expressions qui permettent de suivre pas à pas comment ils ont construit ce mécanisme. Ils servent de points de repère et de liaison entre les différents arguments exposés, de manière à comprendre comment ils se combinent tout au long de cette démonstration et la démonter pièce par pièce.

Est-il possible que Moscou ait commandité l'attaque contre Israël ou aidé le Hamas? - slate.fr 15 novembre 2023

De tous les «*nouveaux fronts*» **essayés** par les Russes depuis plusieurs mois, celui-ci est **inespéré**. Pour Vladimir Poutine, l'attaque du Hamas du 7 octobre (le jour de son anniversaire) ne pouvait pas tomber mieux.

Mais si le rôle de l'Iran est clair, celui de Moscou reste **ambigu**.

Wagner **aurait** entraîné le Hamas dans le domaine des techniques d'assaut, des cyberattaques **auraient** eu lieu contre des grands médias israéliens et contre le site du Shin Bet, le service de renseignement intérieur israélien. Mais c'est surtout le comportement russe depuis le 7 octobre qui éveille les **souçons**.

D'abord, le président Vladimir Poutine a attendu le 15 octobre pour appeler le Premier ministre israélien, et encore a-t-il surtout insisté sur la nécessité de mettre fin au conflit avant d'**accessoirement** lui présenter ses condoléances pour les victimes israéliennes.

Puis il y a l'affaire des étoiles de David taguées au pochoir dans le Xe arrondissement de Paris (...) le commanditaire, lui aussi moldave, Anatoli Prizenko, **serait** lié à **un parti prorusse**.

Enfin, il y a la **coïncidence** de la contre-offensive russe entamée le 13 octobre contre la ville d'Avdiïvka, près de Donetsk, six jours seulement après l'attaque du Hamas.

Et pour finir, le renseignement américain a révélé récemment que le Groupe Wagner s'apprêtait à fournir des systèmes de défense aérienne SA-22 au Hezbollah. Cela fait tout de même beaucoup de **coïncidences**.

Si les gouvernements américain et israélien se gardent bien de mettre la Russie en cause publiquement, **beaucoup de questions restent sans réponse**. Mais **déjà, certaines choses sont sûres**.

Vladimir Poutine est le seul vrai gagnant du conflit du Proche-Orient.

Alors, **est-il possible que** Moscou ait commandité l'attaque ou aidé le Hamas au cours de la phase préparative? **Improbable**. **Est-il concevable** que le renseignement russe ait été au courant et ait décidé de laisser faire? **Très probable**. Quel fut exactement le rôle de Moscou? Nous n'avons pas fini d'en parler.

J-C - Improbable, concevable, probable, c'est sûr, quoi ! Du grand art !

Combat contre la dictature énergétique et climatique.

J-C - "*Une classe de puissants imposerait ses choix*" (The Observer), non, sans blague ?

Ce qui semble se dessiner, c'est qu'ils ont pris conscience qu'ils devraient conserver les énergies fossiles tout en développant les énergies renouvelables, s'ils n'avaient pas conçu ce

scénario depuis le début, aussi devraient-ils maintenir le même discours en le modulant si nécessaire, afin de tirer le maximum de profit des deux côtés à la fois, exactement de la même manière que lors d'une guerre lorsqu'ils financent tous les protagonistes, de sorte qu'à l'arrivée ils sont les seuls gagnants, à s'enrichir tout en renforçant encore leur pouvoir politique.

Transition énergétique : le coup d'arrêt - courrierinternational.com 15 novembre 2023

Extrait.

C'est pourtant à un autre sujet que nous consacrons notre une : la transition écologique, ou plutôt les politiques climatiques, au centre d'une nouvelle guerre culturelle dans les sociétés occidentales, pour reprendre les mots de Paul Krugman dans *The New York Times*.

Aujourd'hui, aux États-Unis notamment, les lobbys ne sont plus seuls à s'opposer à la transition énergétique. Signe d'une hostilité croissante envers la science et les élites, *“la protection du climat [est] désormais envisagée comme un combat idéologique”*, déplore l'économiste américain. En 2022, Joe Biden a fait adopter sa grande loi pour le climat. S'ils remportent la présidentielle de 2024, les républicains ont promis de *“démanteler la quasi-totalité des programmes fédéraux en faveur des énergies propres et d'augmenter la production des énergies fossiles”*.

Selon Donald Trump, *“le passage à la voiture électrique est une ‘transition vers l'enfer’ qui détruira notre ‘fabuleux mode de vie’. Il est loin d'être le seul responsable politique à se montrer allergique au vert”*, explique The Economist.

Au Royaume-Uni, le Premier ministre, Rishi Sunak, multiplie les annonces en ce sens. Récemment, il a autorisé de nouvelles exploitations pétrolières et gazières en mer du Nord et repoussé l'interdiction de vente de voitures thermiques neuves... Les politiques vertes deviennent un facteur de division. *“On retrouve une certaine rhétorique selon laquelle une classe de puissants imposerait ses choix aux plus faibles, s'inquiète The Observer. La même qu'au moment du Brexit.”*

Ailleurs en Europe, on retrouve cette même fracture, sur laquelle surfent les partis populistes. En Suède, pays pourtant modèle en matière d'énergie éolienne, la résistance s'organise contre les *“forêts d'acier”*, raconte Dagens Nyheter. Au sein de l'UE, le Parti populaire européen mène la fronde contre la loi sur la restauration de la nature.

Un grand bond en arrière alors qu'on aurait pu penser que les canicules, tempêtes et inondations de l'été 2023 auraient suffi à convaincre de la nécessité d'agir. *“On assiste à un phénomène inverse”*, assure la Neue Zürcher Zeitung.

“De plus en plus de citoyens de l'Union européenne sont rebutés par les nouvelles directives et interdictions [du Pacte vert].”

Devant ce constat, le quotidien zurichois appelle *“la technocratie Bruxelles”* à s'inspirer de la méthode suisse : inciter au lieu d'interdire. C'est l'enjeu majeur des politiques publiques dans les prochaines années.

J-C - Traduire « *inciter* » par insister lourdement, harceler, marteler toujours le même message pour qu'il finisse par se substituer à la réalité ou que la population les confonde, pendant qu'ils vaqueront tranquillement à leurs affaires.